

# 95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football

Terre de jeu & d'équilibre

N°699 - ÉDITION DU 13 SEPTEMBRE 2024



## FAQ Utilisateur PortailFormation

Tutoriel utilisateur Portail Formation



Labels Fédéraux Crédit Agricoles 2024-2027



Le Foot c'est la santé !

## #EnModeServiceCiviqueDVOF

- Identifiez vos missions
- Transmettez la fiche mission



Comprendre le Service Civique

## RÉUNION D'INFORMATION



## DE DEBUT DE SAISON

## FORMATION

## Feuille de match informatisée

La CDIF vous invite à une session de formation pour l'utilisation de la FMI

**le mardi 24 septembre 2024**

de 19h00 à 22h00 au DVOF

Inscrivez  
VOUS  
gratuitement

## ACTUALITÉS COMMISSIONS

- Organisation des compétitions
- Organisation des compétitions sections Féminines U14F à Seniors F
- Football d'Animation
- Football Animation Féminin
- Futsal
- CDIF
- Terrains & installations sportives
- Désignation des Délégués



Crédit Mutuel

val d'oise le département



Gourman DIT RECEPTION



Terre de jeu & d'équilibre



## COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 10 SEPTEMBRE 2024

Présents : Mme Sylvestre - MM. Sénécal - Pézière

Excusés : MM. Podan-Mavounzy – Cokgul

Assiste Membre du Comité : M. Macina

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

### ***INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2024/2025)***

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

#### ***RAPPEL***

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.  
Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

#### ***ATTENTION***

##### ***Article 10.2 du RS du DVOF***

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

**RETOUR COMMISSION REGIONALE DE DISCIPLINE du 19 juin****Rappel :****COUPE DE FRANCE****SENIORS**

*Match n° 28117226 du 12/05/2024*

MONTMAGNY FC 1 / GARGENVILLE STADE 1 (1° tour)

La Commission décide : une suspension de terrain de DEUX MATCHS FERMES pour l'équipe 1 SENIORS de MONTMAGNY FC à compter du 1° JUILLET 2024, le terrain de repli devra être un terrain neutre situé en dehors de la ville de MONTMAGNY.

Inflige une interdiction en coupe de FRANCE pour la saison 2024/2025 au club de MONTMAGNY FC.

**Les deux premiers matchs à domicile, saison 2024/2025, seront concernés par cette décision.**

**En attente des informations du club**

**COURRIERS DES CLUBS****OSNY FC**

Courriel du 04/09/2024

Pris note de votre engagement d'une équipe supplémentaire catégorie Seniors D4 Poule A

**DOMONT FC**

Courriel du 10/09/2024

Pris note de votre désengagement d'une équipe catégorie U14 D4 poule F

**PIERRELAYE FC**

Courriel du 09/09/2024

Pris note de votre désengagement d'une équipe Anciens D4 Poule B et d'une équipe U14 D4 Poule A

**CLUB DE FUTSAL DE LA JEUNESSE PERSANAISE**

Courriel du 05/09/2024

Le lundi soir n'est pas réservé aux clubs Futsal

**BRUYERES BERNES USM**

Courriel du 04/09/2024

Les changements d'horaires demandés ont été effectués

**ERMONT ACF**

Courriel du 04/09/2024

Les changements d'horaires demandés ont été effectués

**CERGY PONTOISE FC**

Courriel du 10/09/2024

Pris note de votre engagement d'une équipe supplémentaire catégorie U16 D3 Poule C

**HERBLAY ES**

Courriel du 06/09/2024

Après étude de vos alternances, nous ne pouvons accéder à toutes vos demandes. Nous vous proposons

- soit de jouer 2 matches (un à 9H00 et le second à 11H 00)
- soit de reporter un match
- soit de faire une inversion de rencontre avec vos adversaires

**ECOUEEN FC**

Courriel du 10/09/2024

Les changements d'horaires demandés ont été effectués

Tous les matches se dérouleront à 9H30

- Anciens D2 Poule A Ecouen FC 32
- Critérium +45 ans Poule A Ecouen FC 35
- Critérium +45 ans Poule B Ecouen Fc 36

**SAINT BRICE FC**

Courriel du 08/09/2024

Toutes les rencontres du Fc Saint Brice devant se jouer les 19 et 20 octobre sont reportées au 25 et 26 octobre 2024

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

**CHANGEMENTS D'HORAIRE****ADAMOIS OL**

Anciens D4 Poule B

Match n° 28425860 du 22/09/2024

Association Sportive 1 – Adamois OL 2

Le match se déroulera le 29/09/2024 à 09h45

Accord de la COC

Accord des 2 clubs

**SAINT PRIX ES**

Critérium +55 ans Poule A

Match n° 28430552 du 22/09/2024

SAINT PRIX ES 10 / LE PECQ US 10

Inversion de match

Le match se déroulera au Pecq stade Louis Raffegau

Accord de la COC

Accord des 2 clubs

**HORAIRES****VILLIERS LE BEL FC**

Seniors D2 Poule A

Les matches se dérouleront à 13H30

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

**MATCHES A JOUER LE 05/01/2025****NEUVILLE SUR OISE AS**

Vétérans +45 ans Poule B

Match n° 28895243 du 13/10/2024

NEUVILLE / SOISY ANDILLY MARGENCY

Le match se déroulera le 05/01/2025

Accord de la COC

Accord des 2 clubs



**NEUVILLE SUR OISE AS**

Seniors D3 Poule C

Match n° 28435024 du 13/10/2024

NEUVILLE / FONTENAY EN PARISIS

Le match se déroulera le 05/01/2025

Accord de la COC

Accord des 2 clubs

## CRITERIUM LOISIR 95 DU LUNDI SOIR à 11

À la suite du sondage effectué par le DVOF, demandons aux clubs intéressés de rapidement effectuer

leur engagement auprès de la ligue de Paris :

DATE BUTOIR LE 23 SEPTEMBRE 2024

## SENIORS FEMININES à 11

Nous vous demandons une confirmation de vos engagements en catégorie Seniors féminines D1 foot à onze

DATE BUTOIR LE 16 SEPTEMBRE 2024

Secrétaire de Séance  
M Sénécal

Présidente de Séance  
Mme Sylvestre



## COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS SECTIONS FEMININES U14 F A SENIORS F

Commission du 10 septembre 2024

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

### INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2022/2023, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.

RAPPEL

### RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

**Article 44.2 –**

*Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.*

*Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.*

*En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.*

*En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.*

- Match remis (arrêté municipal sans liste des matches concernés) = 50€

-Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = 102€

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée. Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

### **ATTENTION :**

**La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.**

## ENGAGEMENTS FEMININ

**Ci- dessous dans le tableau vous trouverez les inscriptions à la date du 10/09/24.**

**Vous avez jusqu'au 11/09/24 pour nous faire parvenir vos inscriptions via le google- form, au-delà les inscriptions seront closes.**

**Vous pourrez nous faire des demandes d'inscription par mail, avec les informations demandées dans le google form, SINON votre demande ne sera pas traitée. Seront intégrées éventuellement les équipent selon le nombre d'exempt dans les groupes.**

**Le 16/09/24 les licences seront vérifiées**

**Si une équipe engagée ne possède pas à minima 6 licences de sa catégorie, elle sera retirée et pourra se réinscrire en 2<sup>ème</sup> phase.**

	Clubs en critérium à 8	U11F
1	Belloy St Martin ASC 1	1
2	Cergy Pontoise FC 1	1
3	Mery Mériel FC	1
4	Ermont AM S 1	1
5	Fosses FU1	1
6	Franconville FC1	1
7	Garges FCM 1	1
8	Persan US 03 1	1
9	St Prix ES 1	1
10	Villiers le bel FC	1

	Clubs en critérium à 8	U13F
1	Belloy St Martin ASC 1	1
2	Cergy Pontoise FC 1	1
3	Méry Mériel FC	1
4	Ermont AM S 1	1
5	Fosses FU1	1
6	Franconville FC1	1
7	Garges FCM 1	1
8	Persan US 03 1	1
9	St Prix ES 1	1
10	Groslay FC	1
11	Villiers le bel FC	1

	Clubs en critérium à 8	U15F
1	Belloy St Martin ASC 1	1
2	Fosses FU1	1
3	Franconville FC1	1
4	Persan US 03 1	1
5	St Prix ES 1	1
6	Frettoise ES	1
7	Groslay FC	1
8	Villiers le bel FC	1

	Clubs en critérium à 8	U18F
1	Fosses FU1	1
2	Persan US 03 1	1
3	St Prix ES 1	1

	Plateau	U7F
1	Cergy Pontoise FC 1	1
2	Fosses FU1	1
	Plateau	U9F
1	Cergy Pontoise FC 1	1
2	Fosses FU1	1
3	St Prix ES 1	1

	Clubs en critérium à 8	Senior F
1	Belloy St Martin ASC 1	1
2	Mery Mériel FC	1
3	Fosses FU1	1
4	Chaumontel AS	1
5	GAFEP	1
6	Beauchamps AS	1
7	Groslay FC	1
8	Domont FC	1



	<b>CLUBS U13F avenir</b>
1	<i>Ermont ASM</i>
2	<i>Ent SSG/Soisy 1</i>
3	<i>Garges FCM 1</i>
4	<i>St Brice FC1</i>
5	<i>Gonesse RC</i>

	<b>CLUBS LIGUE U15F à11</b>		<b>CLUBS LIGUE U18F à11</b>		<b>CLUBS senior F à11</b>
1	<b>ENT SSG/SOISY 1</b>	1	<b>SARCELLES AAS 1</b>	1	<b>SARCELLES AAS 1</b>
2	<b>ERAGNY AS FC1</b>	2	<b>SARCELLES AAS 2</b>	1	<b>Taverny COSMO 1</b>
3	<b>SARCELLES AAS 1</b>	3	<b>CERGY PONTOISE FC 1</b>	2	<b>Cergy-Pontoise FC 1</b>
4	<b>CERGY PONTOISE FC 1</b>	4	<b>ENT SSG/SOISY 1</b>	3	<b>ERAGNY AS FC1</b>
5	<b>ERMONT AMS</b>	5	<b>ERAGNY AS FC1</b>	4	<b>MERY MERIEL FC 1</b>
6	<b>GARGES les GONESSES FC 1</b>	6	<b>FRANCONVILLE FC1</b>	5	<b>SARCELLES AAS 2</b>
7	<b>ARGENTEUIL FC 1</b>	7	<b>Taverny COSMO 1</b>	1	<b>ENT SSG/SOISY 1</b>
8	<b>CERGY PONTOISE FC 2</b>	8	<b>ARGENTEUIL FC 1</b>	2	<b>TAVERNY COSMO 2</b>
9	<b>CORMEILLAIS ACS 1</b>	9	<i>FOSES FU 1</i>		
10	<b>DEUIL ENGHIEU FC 1</b>	10	<b>BEZONS USO 1</b>		
11	<b>ECOUEN FC 1</b>	11	<b>CERGY PONTOISE FC 2</b>	5	<b>Cergy-Pontoise FC 2</b>
12	<b>MERY MERIEL FC 1</b>	12	<b>CORMEILLAIS ACS 1</b>	6	<b>CORMEILLAIS ACS 1</b>
13	<b>ENT SSG/SOISY 2</b>	13	<b>DEUIL ENGHIEU FC 1</b>		
14	<b>ENT SSG/SOISY 3</b>	14	<b>EBM 1</b>	8	<i>Ent ASC Belloy St Martin- OVA</i>
15	<b>FRANCONVILLE FC1</b>	15	<b>ECOUEN FC 1</b>	9	<i>Foses FU1</i>
16	<b>GONESSE RC 1</b>	16	<b>MERY MERIEL FC 1</b>		
17	<b>HERBLAY ES 1</b>	17	<b>ENT SSG/SOISY 2</b>	11	<b>HERBLAY ES 1</b>
18	<b>MONTMORENCY FC1</b>	18	<b>GARGES les GONESSES FC 1</b>	12	<b>MONTMORENCY FC1</b>
19	<b>PERSAN US 03 1</b>	19	<b>GONESSE RC 1</b>	13	<b>OSNY FC</b>
20	<b>PONTOISIENNE JS1</b>	20	<b>HERBLAY ES 1</b>	14	<b>SARCELLES AAS 4</b>
21	<b>SARCELLES AAS 2</b>	21	<b>MONTMORENCY FC1</b>		
22	<b>ST BRICE FC 1</b>				
23	<b>St LEU 95 FC 1</b>	23	<b>ST BRICE FC 1</b>		
24	<b>ST OUEN L'AUMONE AS 1</b>	24	<b>ST OUEN L'AUMONE AS 1</b>		
25	<b>TOTAL FUTSAL CLUB</b>	25	<b>St Prix ES 1</b>		
26	<b>ARGENTEUIL RC 1</b>	26	<b>Argenteuil RC 1</b>		



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

### RÉUNION RESTREINTE DU 9 SEPTEMBRE 2024

- Présents :** Mme Gontarczyk (Présidente)  
M Le Nagard – M Sénécal – M Rabia
- Assiste :** M Allard (CTDAP)
- Excusées :** Mme Escroignard (Comité) – Mme Bastos

#### INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

#### INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

**Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.**

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

---

#### RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

***ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.***



## COURRIER DES CLUBS

**ERMONT Acf** : Mail du 04 09 24

Pris note de votre demande de modifier les horaires et alternance de vos équipes U2 & U13

La commission tiendra compte de vos impératifs

**ES HERBLAY** : Mail du 05 09 24

Pris note des coordonnées de vos éducateurs U12 & U13F

Nydhah Chebbi : Mail du 08 09 24

La commission vous rappelle qu'elle ne peut traiter que les mails émanant de la messagerie du club

## ENGAGEMENT FOOT ANIMATION SAISON 2024 / 2025

Les formulaires d'engagement en ligne (Google Form) concernant l'engagement des équipes U6/U7 – U8/U9 – U10/U11 et U12/U13 ont été envoyés via la messagerie officielle des clubs fin août 2024.

**Les clubs devront renvoyer les formulaires dûment complétés via Google form, au plus tard le Mercredi 11 Septembre 2024 à 16 heures dernier délai, afin de préparer les différents groupes pour les critères et les plateaux.**

La commission vous rappelle également que vous devez engager rapidement vos équipes U6 à U9 dans FAL afin de nous permettre de préparer au mieux les premiers plateaux.

## REUNION D'INFORMATION FOOT ANIMATION GARÇONS & FILLES

La Réunion d'information du Foot d'Animation aura lieu le **Judi 12 Septembre 2024 de 19h00 à 20h30 – Salle Gourman'Dit – 20, Avenue du Bosquet à BAILLET EN France - Parking du DVOF**

**Les responsables de clubs devront passer impérativement avant la réunion, au DVOF pour récupérer les livrets Foot Animation dans le cadre de l'opération « Rentrée du Foot ».**

Présence obligatoire du **Responsable de l'école de foot Garçons & Filles ou Responsable Technique du Club** : en cas d'absence à cette réunion obligatoire, le club sera pénalisé d'une amende de 50€

Ci-dessous liste des clubs ayant déjà effectués les engagements d'équipes dans FAL :

ADAMOIS OL  
AUVERRS ENNERY FFC  
ARGENTEUIL RC  
ARNOUVILLE FAS  
BEAUCHAMP AS  
BELLOY ST MARTIN ASC  
BEZONS USO  
CERGY PONTOISE FC  
CHAUMONTEL LUZARCHES AS  
ENTENTE SSG  
ERAGNY FC  
ERMONT AMS



EZANVILLE US  
FOSES UF  
GARGES FCM  
GOUSSAINVILLE FC  
HERBLAY ES  
JOUY FC  
MAGNY FC  
MARLY ES  
MENUCOURT AS  
MERY MERIEL FC  
MONTIGNY FC  
MONTMAGNY FC  
MONTMORENCY FC  
MONTSOULT BAILLET US  
OSNY FC  
PARMAIN AC  
PIERRELAYE FC  
ST BRICE FC  
ST LEU FC  
ST PRIX ES  
SURVILLIERS AVENIR  
THILLAY ESM  
VALLEE DE SAUSSERON  
VAUREAL FCM  
VEMARS ST WITZ FC  
VIARMES ASNIERES OL  
VILLIERS FC



## CRITERIUM AVENIR

## Engagements Avenir Phase 1- 2024/2025

Avenir Phase 1 2024/2025	Club	U10-U11	U12	U13	U13F
1	A.S.ERAGNY FC	2	1	1	
2	CERGY PONTOISE FC	2	1		
3	DEUIL ENGHIEU FC	2		1	
4	ECOUEU FC	2	1		
5	FC MERY MERIEL	2	1		
6	ERMONT AMS	2	1		1
7	FOSSES FU	2			
8	FRANCONVILLE FC	2	1	1	
9	GARGES LES GONESSE FCM	2	1	1	1
10	GONESSE RC	2	1	1	1
11	GOUSSAINVILLE FC		1		
12	JOUY LE MOUTIER FC	2	1		
13	MARLY LA VILLE ES	2			
14	OSNY FC	2	1	1	
15	SANNOIS ST GRATIEN ENT.	2	1		1
16	SOISY AM FC	2	1	1	
17	ST BRICE FC	2	1	1	1
18	ST PRIX ES		1		
19	VIARMES ASNIERES OL	2		1	
20	VILLIERS LE BEL FC	2	1	1	
21	SARCELLES AAS	2	1		1
22	ROISSY US	2			
23	COSMO TAVERNY		1	1	
24	CORMEILLAIS ACS		1		
25	ES HERBLAY				1
26					
<b>Total Equipes Engagées</b>		<b>40</b>	<b>19</b>	<b>11</b>	<b>7</b>
Max Possible		40	20	20	20

## RENTREE DU FOOT 2024

Septembre annonce la rentrée du foot !

La Fédération Française de Football organise la Rentrée du Foot en septembre 2024.

Ces actions vous permettront de mobiliser les enfants et présenter aux parents votre club, en organisant des opérations de promotion, des journées « portes ouvertes » et toutes les réunions nécessaires.

Le programme de la rentrée du Foot dans le Val-d'Oise :

- Samedi 14 septembre 2024 : Rentrée U10 & U11
- Samedi 21 septembre 2024 : Rentrée U8 & U9
- Samedi 28 septembre 2024 : Rentrée U6 & U7



Un kit de communication vous a été envoyé pour téléchargement via la messagerie officielle du club :

- L'affiche générique et les affiches spécifiques à destination des joueurs (toutes catégories), des arbitres et des encadrants.
- Une affiche « bienvenue dans mon club », disponible dès la fin du mois d'Août et à destination de tous les clubs désirant afficher le nom de leurs bénévoles.

**Prochaine Réunion lundi 16 septembre 2024**



## COMMISSION DEPARTEMENTALE FOOTBALL ANIMATION FEMININE

Commission du 10 septembre 2024

### IMPORTANT

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

### INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2023/2024, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories à partir de U11F et FAL pour U7F et U9F

#### RAPPEL

#### RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

**ATTENTION :** La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

### RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

Article 44.2 –

*Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.*

*Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.*

*En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.*

*En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.*

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est ***L'HORAIRE DE COUP D'ENVOI***, les équipes doivent arriver en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée. Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

#### TEMPS DE JEU PAR CATEGORIE EN CRITERIUM

**U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn**

**U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn**

### ENGAGEMENTS FEMININ

Ci-dessous dans le tableau vous trouverez les inscriptions à la date du 10/09/24.



Vous avez jusqu'au 11/09/24 pour nous faire parvenir vos inscriptions via le google- form, au-delà les inscriptions seront closes.

Vous pourrez nous faire des demandes d'inscription par mail, avec les informations demandées dans le google form, SINON votre demande ne sera pas traitée. Seront intégrées éventuellement les équipes selon le nombre d'exempt dans les groupes.

Le 16/09/24 les licences seront vérifiées

Si une équipe engagée ne possède pas à minima 6 licences de sa catégorie, elle sera retirée et pourra se réinscrire en 2<sup>ème</sup> phase.

	Clubs en critérium à 8	U11F
1	Belloy St Martin ASC 1	1
2	Cergy Pontoise FC 1	1
3	Méry Mériel FC	1
4	Ermont AM S 1	1
5	Fosses FU1	1
6	Franconville FC1	1
7	Garges FCM 1	1
8	Persan US 03 1	1
9	St Prix ES 1	1
10	Villiers le bel FC	1

	Clubs en critérium à 8	U13F
1	Belloy St Martin ASC 1	1
2	Cergy Pontoise FC 1	1
3	Méry Mériel FC	1
4	Ermont AM S 1	1
5	Fosses FU1	1
6	Franconville FC1	1
7	Garges FCM 1	1
8	Persan US 03 1	1
9	St Prix ES 1	1
10	Groslay	1
11	Villiers le bel FC	1

	Clubs en critérium à 8	U15F
1	Belloy St Martin ASC 1	1
2	Fosses FU1	1
3	Franconville FC1	1
4	Persan US 03 1	1
5	St Prix ES 1	1
6	Frettoise ES	1
7	Groslay FC	1
8	Villiers le bel FC	1

	Clubs en critérium à 8	U18F
1	Fosses FU1	1
2	Persan US 03 1	1
3	St Prix ES 1	1

	Plateau	U7F
1	Cergy Pontoise FC 1	1
2	Fosses FU1	1
	Plateau	U9F
1	Cergy Pontoise FC 1	1
2	Fosses FU1	1
3	St Prix ES 1	1

	Clubs en critérium à 8	Senior F
1	Belloy St Martin ASC 1	1
2	Méry Mériel FC	1
3	Fosses FU1	1
4	Chaumontel AS	1
5	GAFEP	1
6	Beauchamps AS	1
7	Groslay FC	1
8	Domont FC	1

	CLUBS U13F avenir
1	Ermont ASM
2	Ent SSG/Soisy 1
3	Garges FCM 1
4	St Brice FC1
5	Gonesse RC



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 09 SEPTEMBRE 2024

**Présents** : MM Le Nagard (Président) – Duclos - Gondel

**Assistent** : MM. Renault (Cda) - Vernet

### INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

#### COMMUNIQUÉ

##### *POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F*

**ART 20.3** : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

#### RAPPEL

##### *PORT DES PROTÈGE-TIBIAS*

**ART 16.3** : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

#### RAPPEL

##### *FEUILLE DE MATCH (FMI)*

**ART 13Bis** : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.

Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.



## COURRIERS CLUBS

**Persanaise Cj** : Mail du 14-08-24

Pris note du non-engagement de votre équipe futsal en CVO Futsal.

**Total Futsal Club** : Mail du 17-08-24

Pris note du non-engagement de vos équipes pour les coupes Futsal.

**Pierrelaye FC** : Mail du 23-08-24

Pris note de l'horaire pour vos rencontres à domicile : le mercredi à 20H00 pour les 2 équipes.

La commission attend toujours la confirmation du gymnase.

**Foot Loisir Indoor** : Mail du 28-08-24

Pris note de l'erreur de programmation de vos rencontres à domicile.

Modification effectuée par le secrétariat.

**Montmagny Asfs** : Mail du 29-08-24

Réception attestation de mise à disposition du gymnase.

**Foot Loisir Indoor** : Mail du 29-08-24

Réception attestation de mise à disposition du gymnase.

**Pierrelaye FC** : Mails du 29-08-24 et 09-09-24 (M Boufekane)

Demande de modification de groupe pour votre équipe 2 Futsal.

La commission ne peut accepter votre demande et modifier le numéro d'affectation des autres équipes.

Votre équipe 2 est maintenue dans le Groupe A de D2.

La commission vous rappelle que les mails doivent être adressés au secrétariat à partir de la messagerie officielle du club.

**Parmain Futsal As** : Mail du 29-08-24

Pris note de la modification de jour et l'horaire pour vos rencontres à domicile : **le vendredi à 21H00.**

Accord de la commission.

**Sem Nome Fc** : Mail du 30-08-24

Réception attestation de mise à disposition du gymnase.

**Avicenne Asc** : Mail du 31-08-24

Pris note de votre absence à la réunion du 16-09-24.

**Cergy-Pontoise Fc** : Mail du 01-09-24

Pris note de votre absence à la réunion du 16-09-24.

**Attainville Futsal Club** : Mail du 26-07-23

Pris note de la modification d'horaire pour vos rencontres à domicile : **le samedi à 17H30.**

Accord de la commission.

**Parmain Futsal As** : Mail du 03-09-24

Réception attestation de mise à disposition du gymnase.

Obligation de l'utilisation de chaussures de sport propres et adaptées à l'intérieur du gymnase.

**Parmain Futsal As** : Mail du 09-09-24

Pris note de votre absence à la réunion du 16-09-24.



Pierrelaye FC : Mail du 09-09-24

Modification d'engagement : 2 équipes en alternance le mercredi à 20H

Gymnase Micheline Ostermeyer, 90 Rue de Malassis, 95480 Pierrelaye

## MODIFICATION JOURS ET HORAIRES

Attainville Futsal C : Equipe Senior D1 : **le samedi à 17H30**

Combo Futsal : Equipe Séniors D1 et Séniors D2 Gr B : **le Samedi à 18H00**

Parmain Futsal As : Equipe Senior D1 et Senior D2 Gr A : **le vendredi à 21H00**

## MATCH REPORTÉ SANS DATE

### SENIOR D2

En raison de la programmation d'une rencontre de Coupe Nationale le dimanche 15-09 pour l'équipe de Cergy-Pontoise FC.

Match n° 28914015: Montmagny Asfs 2 / Cergy-Pontoise Fc 1 du 16-09-24

## ENGAGEMENT JEUNES SAISON 2024 / 2025

Les Feuilles d'engagement des équipes de Jeunes seront à retournées au secrétariat du DVOF pour **le mercredi 11 septembre dernier délai** afin de pouvoir valider l'organisation des plateaux et critérium lors de la réunion clubs.

### Obligations clubs :

Critériums U12 – U14 et U16 : nécessité d'avoir un créneau fixe pour chaque catégorie le samedi ou le dimanche ou en alternance 1 week-end sur 2.

Les engagements des équipes sont à effectuer sur **l'application Google Forms** transmise aux clubs courant juillet.

Plateaux U8 et U10 Futsal : nécessité d'avoir un créneau fixe le samedi ou le dimanche différent de celui prévu pour les critères U12 à U16.

Les engagements des équipes sont à effectuer sur **l'application FAL** disponible sur le site du DVOF.

Les clubs ne disposant pas de créneaux distincts pour les plateaux et les critères ne pourront pas engager d'équipes dans toutes les catégories.

## RÉUNION D'INFORMATION

La Commission Futsal tiendra au siège du DVOF - 6, avenue du Bosquet à Baillet en France, une réunion d'information sur la présentation des calendriers et les modifications des championnats seniors à l'issue de la saison 2024/2025, L'organisation des critères jeunes et des plateaux Futsal :

**Le lundi 16 septembre 2024 à 19h30.**

Présence obligatoire des clubs sous peine **d'amende de 50€** conformément à l'annexe financière du DVOF.

Prochaine Réunion  
Le lundi 16-09-24 à 18H30



## COMMISSION CDIF

REUNION RESTREINTE DU 10 SEPTEMBRE 2024

### FORMATION DVOF GRATUITE

La CDIF organise une formation :

« SECRETAIRE DE CLUB »

LE SAMEDI 14 SEPTEMBRE 2024 au DVOF

de 09h00 à 12h00

### FORMATION DVOF GRATUITE

La CDIF reporte la formation :

FEUILLE DE MATCH INFORMOTISÉE

DU VENDREDI 13 SEPTEMBRE 2024 au MARDI 24 SEPTEMBRE 2024

de 19h00 à 22h00

### FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF. (ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF)

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.



Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette. N'oubliez pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI

**La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH**

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)  
Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

**Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter  
La date, la catégorie, la division et la poule.**

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

**Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.**

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.

## FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google VERSION 3.9.0.0 pour les tablettes ANDROID 12 Pour les versions plus récentes, vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet en tapant (APK Feuille de Match FFF). Cette version est disponible sur le Store Apple.

**Cette version est obligatoire.**

**Bonne saison à vous !**

# FMI

## « JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

### EFFACER LES DONNÉES - VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

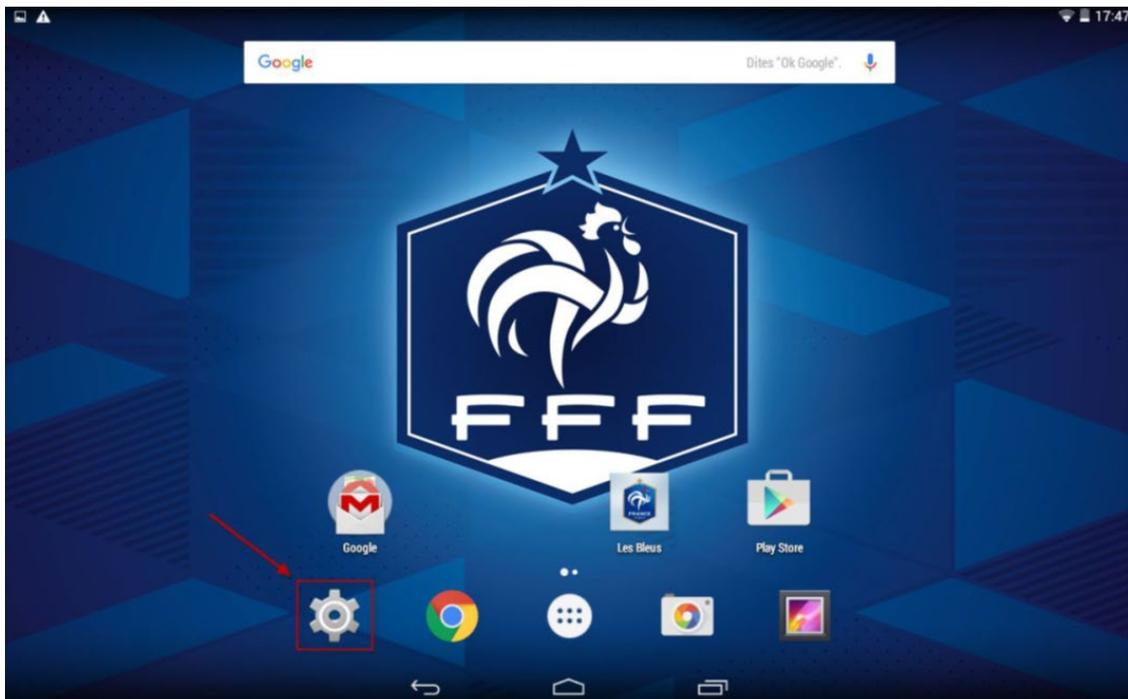
### Mode opératoire PREREQUIS

1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

3-Fermer l'application

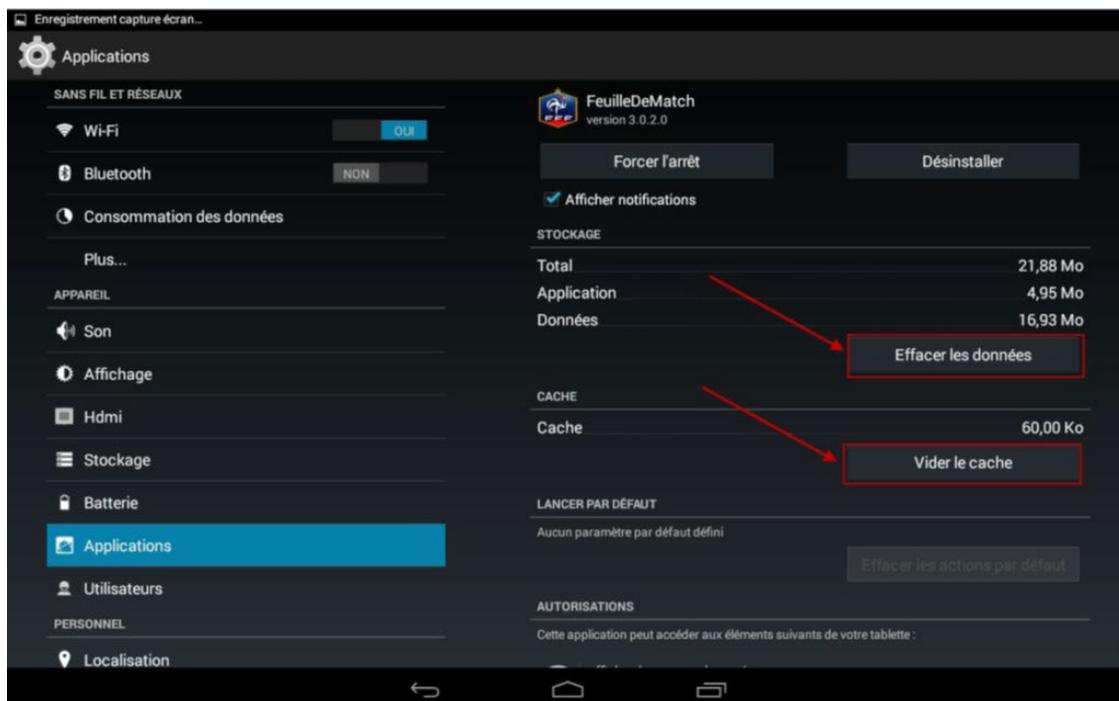
🔗 Allez dans paramètres de la tablette.



☐ Sélectionnez Application puis Feuille de Match



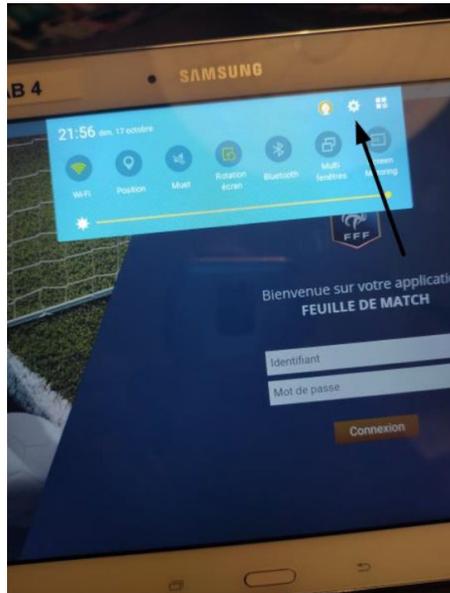
☐ Effacer les données et vider le cache



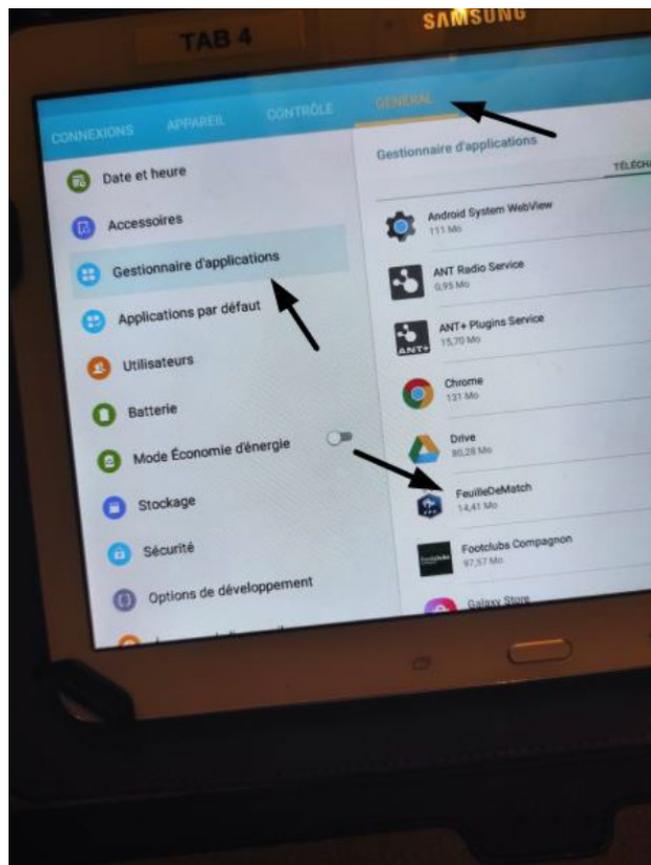
☐ Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

## AUTRES TABLETTES

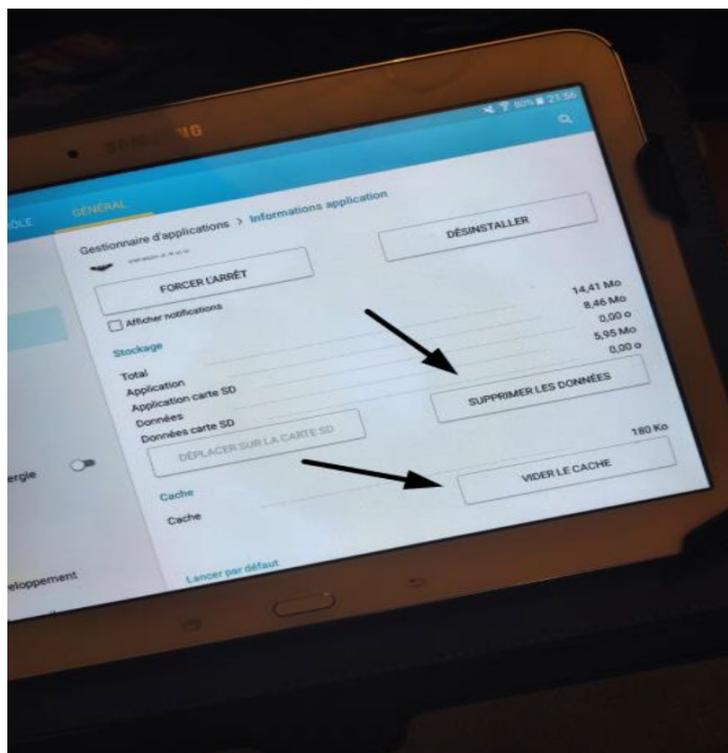
🔗 Allez dans paramètres de la tablette.



🔗 Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match



🔗 Supprimer les données et Vider le cache



Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres  
La récupération se termine en quelques secondes

## RÉGLEMENT FMI

<https://district-foot95.fff.fr/wp-content/uploads/sites/100/bsk-pdf-manager/804138636f9cd22f31a5b78adef59cf1.pdf>



## COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION RESTREINTE DU 10 SEPTEMBRE 2024

À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

### SECURITÉ

#### Article 3.4

### LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « zone de sécurité augmentée », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge

Éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

**Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.**

### CLASSEMENT

**Ville de DEUIL LA BARRE :** NNI 951970101 et 951970102

M.PLASSART de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives s'est déplacé le jeudi 05 septembre 2024 à 21h00, au Stade Jean BOUIN, pour confirmation de classement de l'éclairage.

**Ville de CERGY :** NNI 951270601 et 951270401

M. FEBVAY et M.PLASSART de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se sont déplacés le lundi 09 septembre 2024 à 14h30, au Stade Salif KÉÏTA, Boulevard d'Osny et au Stade du PONCEAU, rue de Pontoise, pour confirmation de classement des installations.

**Ville de CERGY :** NNI 951270601 et 0602, 0603, 0604.

M. FEBVAY et M.PLASSART de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se sont déplacés le lundi 09 septembre 2024 à 21h00, au Stade Salif KÉÏTA, Boulevard d'Osny, pour confirmation de classement des éclairages.

### COURRIER

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S.

Remerciements.



## **RAPPEL**

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.



## DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

PV du 12 Septembre 2024

### DELEGATIONS - DESIGNATIONS

Rencontres du 22 Septembre 2024

#### U18 D1

**Match 28 947 070: St Brice Fc/ Adamois Ol**

Déléguée : Mme Béatrice Zami

**Match 28 947 071 : Cormeillais Acs/ Ecoeuen Fc**

Délégué : M. BAILLIEZ Michel

**Match 28 947 072 : Marly Es/ Argenteuil Fc**

Délégué : M. OUANFOUF Djillali

**Match 28 947 073 : Rc Argenteuil/ Goussainville Fc**

Délégué : M. ALCAN Gérard

**Match 28 947 074 : St Prix Es/ Argenteuil FC**

Délégué : M. GAUVIN Christophe

**Match 28 947 075: Garges Fcm/ Soisy AM Fc**

Délégué : M. FEBVAY Christian

#### Seniors D1

**Match 28 351 935: St Brice Fc/ Cosmo Taverny**

Délégué : M. LE NAGARD Olivier

**Match 28 351 936 : Jouy Fc/ St Brice FC**

Délégué : M. PAUMIER Thierry

**Match 28 351 937 : Osny Fc/ Goussainville Fc**

Délégué : M. PLASSART Joseph

**Match 28 351 938 : Bezons Uso/ Gonesse Rc**

Délégué principal : M. VALETTE Laurent

**Match 28 351 939: Ecoeuen Fc/ St Leu Fc**

Délégué : M GONDEL Fabrice

**Match 28 351 940: Champagne Sfc/ Persan Us**

Délégué : M. CALVÉ Philippe